



Architecture d'intérieur  
Paris

L'art de cultiver la différence, non l'indifférence  
votre projet livré clé-en-main

## CG prestations de service

### Conditions Générales prestations de service

#### Article 1 – Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») définissent les Prestations de Services, décrites à l'article 2, proposées par ASDesign SAS, BY ASD ou via le site <https://asdesign-fr.com> (« le Site »).

Elles sont conclues entre la société ASDesign sas (ASD) (« la Société ») exerçant sous le nom commercial ASDesign, by ASD (incluant ses marques déposées) d'une part,

et (« le Client ») toutes personnes, particulier(s) ou société(s), souhaitant effectuer une commande de prestation sur visite, à distance ou en ligne depuis le Site internet d'autre part.

1.2 Les coordonnées de ASDesign (sigle : ASD) SAS au capital de 20000,00 Euros, immatriculée au RCS de Paris : numéro B803 680 396 numéro CEE : TVA/VAT FR82803680396

(ci-après le « Prestataire » ou « ASDesign » ou « ASD »)

sont les suivantes :

83, rue Leblanc – 75015 Paris, France  
Tel : + 33 (0) 1 77 62 44 28

Projet : l'interlocuteur en charge du projet identifié par xxxxxx(arobase)asdesign-fr(point)com  
Ou

Coaching :  
MonCoachDeco(arobase)asdesign-fr(point)com  
Ou

Gestion administrative et commerciale de la relation client :  
serviceclients (arobase) asdesign-fr(point)com

1.3 Les Conditions Générales sont portées à la connaissance du Client avant qu'il commande une prestation et/ou au début du processus de commande. Elles sont accessibles sur le Site. Si un devis est établi, elles sont jointes au devis que le Prestataire adresse au Client. Dans le cas d'une prestation globale et/ou technique, un contrat de mission précisera les CLAUSES GENERALES ET PARTICULIERES d'exécution de la mission décrite.

1.4 Les présentes Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, à tout moment, la version applicable aux Prestation(s) commandée(s) par le Client, est celle qui est en vigueur au jour de la signature du devis qui est fourni par le Prestataire au Client.

1.5 En absence de signature d'un contrat de mission, les présentes Conditions Générales prévalent sur tous autres documents établis par le Prestataire

et/ou le Client et ce hors mentions figurant sur les devis émis par ASDesign, lesquelles prévalent sur les présentes Conditions Générales, en cas de contradiction.

#### Article 2 – Descriptif des prestations

2.1 « *Le conseil à domicile* » pour une pièce : réalisation à domicile d'un rendez-vous conseil ciblé à l'issue duquel sont proposées des suggestions de décoration et d'aménagement formalisées, selon les besoins du Client, sous forme de notes, croquis et/ou plans réalisés à « main levée » en cours de Prestation ;

2.2 Le *Conseil à distance*, ou le « conseil matériau et couleur » pour une pièce : réalisation à distance et envoi par e-mail au Client, d'un compte-rendu illustré d'une planche tendance ou d'ambiance formalisant, selon les besoins du Client et en fonction de leur faisabilité, un projet de réaménagement et des suggestions en décoration. Ceci ne concerne pas les projets d'architecture d'intérieur pour lesquels un devis de prestation de mission seront à établir ;

2.3 *Un choix déco pour maîtriser le « SHOPPING DECO »* pour une pièce : réalisation à distance et envoi par e-mail au Client d'une sélection de meubles et d'accessoires décoratifs, réalisée selon les besoins du Client, incluant planche de tendance et récapitulatif de produits (tarifs et liens vers les points de vente possible) ;

2.4 « *Etude personnalisée d'architecture d'intérieur* » ou « *étude PAI* » : réalisation sur rendez-vous d'une étude de projet, retranscrite sur support papier et partage numérique, à l'issue de laquelle sont proposées, selon les besoins du Client et les nécessités identifiées par le Prestataire en cours de Prestation, des suggestions de décoration et d'aménagement (selon tous documents mentionnés au devis) ainsi que l'une et/ou l'autre des études suivantes :

- étude technique incluant :
  - plans (dont une liste figure à titre indicatif sur chaque devis) ;
  - le cas échéant, un devis récapitulatif les prestations et le type d'intervenants (selon la technicité du projet) et permettant de fournir au Client un budget cohérent (et ce en lien direct avec les entreprises de travaux et prestataires le cas échéant suggérés par le Prestataire au Client) ;
  - le cas échéant, un budget cohérent estimatif incluant les prestations de travaux de prestataires le cas échéant suggérés par le Prestataire au Client, des devis de mobiliers, accessoires, matériaux etc. ;
  - un agenda prévisionnel estimatif de travaux.
- étude esthétique incluant une Sélection déco (cf. 2.3) et une sélection de couleurs, de matières, d'accessoires (selon descriptif figurant au devis).

2.5 « *Coordination de chantier* » : prestation débutant le cas échéant dès finalisation de l'Etude personnalisée technique et intégrant le pilotage des entreprises de travaux selon rétro



L'art de cultiver la différence, non l'indifférence  
votre projet livré clé-en-main

planning estimatif, l'organisation de réunions, de comptes rendus, le suivi de réalisation des plans de l'Etude personnalisée technique et l'assistance à la réception technique des travaux.

**2.6 « Sourcing » :** réalisation et suivi des commandes de meubles et d'accessoires figurant sur la Sélection déco (cf. 2.3), sur l'Etude PAI et/ou issus d'une liste réalisée par ASDesign indépendamment des Prestations « Sélection déco » ou « Etude PAI » ainsi que la réception, le montage et l'installation des meubles et accessoires issus du Shopping.

**2.7** Le descriptif des prestations visées aux articles 2.1 à 2.6 (ci-après les « Prestations ») figure également sur le Site. ASDesign fait tout son possible pour illustrer ses Prestations. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le Site ou sur ses documents commerciaux sont simplement illustratives et non contractuelles. Le Client s'engage à consulter le Site avant toute commande de Prestation(s).

Les Prestations font l'objet d'une présentation par le Prestataire lors de rendez-vous et/ou d'échanges téléphoniques, le cas échéant.

## Article 3 – Modalité de passation et d'exécution de commande

### 3.1 Passation de commande(s)

**3.1.1** Toute(s) commande(s) de Prestation(s) donne lieu à l'établissement d'un devis par le Prestataire, sur la base des informations fournies par le Client.

**3.1.2** Chaque devis indique le type et l'étendue exacte(s) de(s) Prestation(s) retenue(s) par le Client. Tout devis signé par le Client vaut acceptation de Prestation(s) et matérialise la commande ferme et définitive du Client, sous réserve de l'article 6.

**3.1.3** Seules les Prestations mentionnées sur un devis sont dues par le Prestataire au Client. Certaines commandes peuvent, selon les mentions figurant au(x) devis, uniquement concerner tout ou partie d'une Prestation.

### 3.2 Délais d'exécution

**3.2.1** Les délais de réalisation des Prestations sont indiqués sur le Site ou en début de Prestation(s). Concernant les Prestation(s) des articles 2.4, 2.5 et 2.6, les délais sont susceptibles d'évoluer en cours de projet (au vu notamment de contraintes techniques découvertes en cours de Prestation, de changements sollicités par le Client et/ou de ses délais de validation). Le Prestataire n'est par ailleurs pas responsable des retards éventuels de livraison des fournisseurs.

**3.2.2** Certaines prestations, dont l'Etude personnalisée, donnent lieu à la remise de différents livrables établis par étape en cours de Prestation et soumis à validation du Client. La remise de la version finalisée de l'Etude personnalisée intervient au plus tard en fin de Prestation.

**3.2.3** Concernant la Prestation, visée à l'article 2.5, le délai estimatif de fin de Prestation est indiqué par le Client au vu des engagements contractuels qui le lie

aux entreprises de travaux. Ce délai est reporté sur le rétro planning du projet.

Le Prestataire n'est pas contractuellement tenu par le délai de fin de Prestation qui lui est indiqué par le Client, mais il s'efforce de le faire respecter par les entreprises intervenant sur le projet du Client. La Prestation prend fin au jour de l'établissement du procès-verbal définitif de réception des travaux.

## Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

**4.1** Les Prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation d'une commande. Ils sont indiqués en euros toutes taxes comprises (T.T.C.) sur le Site ou sur le(s) devis validé(s) par le Client et établi(s) uniquement par ASDesign.

**4.2** Le paiement des Prestations s'effectue par virement ou chèque selon les délais de règlement indiqués sur le(s) devis (dont les mentions prévalent sur les présentes Conditions Générales) et à défaut de toute(s) mention(s) sur les devis, selon les délais suivants :

- « *Rendez-vous conseil* » : 100 % à réalisation de Prestation
- « *Sélection déco* » et « *Etude personnalisée à distance* » : 100% à validation de commande
- « *Etude PAI* » : acomptes de 60% à validation de commande ; 20% à mi réalisation de projet ; 20% à réception de Prestation (formalisée par la remise de la version finale de l'Etude personnalisée)
- « *Coordination de chantier* » : acomptes de 50% à validation de commande ; 30% à mi réalisation de projet ; 20% à réception de Prestation (formalisée par l'établissement du procès-verbal de réception y compris en cas de réserves émises par le Client)
- « *Sourcing* » : acomptes de 50% à validation de commande ; 50% à finalisation de Prestation (matérialisée par l'installation du mobilier)
- « *Sourcing avec prestation de ventes de fournitures* » : acomptes de 100% à validation de commande de la Prestation et 100% à validation de commande produit sur devis.

**4.3** Certains tarifs fixés forfaitairement peuvent faire l'objet d'un complément de facturation, au titre de frais supplémentaires d'étude, occasionnés par la découverte de contraintes techniques, en cours et/ou à l'issue d'une Prestation, et qui n'étaient pas connues par le Prestataire et/ou le Client en début de Prestation.

**4.4** Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 8 jours à compter de sa réception.

## Article 5 – Assurances et responsabilité

**5.1** Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages directs causés au Client par ses représentants durant les Prestation(s) (à l'exclusion de tous dommages indirects dont perte de chiffres, d'exploitation etc.)



L'art de cultiver la différence, non l'indifférence  
votre projet livré clé-en-main

et une assurance responsabilité professionnelle (garantie décennale). La souscription d'une assurance dommages ouvrage relève de la responsabilité exclusive du Client.

5.2 La responsabilité du Prestataire ne peut notamment être recherchée par le Client

(i) en cas de retard dans la réalisation des travaux et/ou de livraison du mobilier, des accessoires ou matériaux

(ii) en cas de désordres, malfaçons ou autres défauts d'exécution avérés ou

(iii) en cas de non finalisation (inclus abandon) de travaux, l'ensemble de ces griefs relevant de la responsabilité exclusive des entreprises et prestataires avec lesquels le Client contracte directement (et ce que leur choix ait ou non été suggéré par le Prestataire au Client).

#### Article 6 – Annulation / Suspension de Prestation(s)

6.1 L'annulation par le Client de Prestations peut uniquement intervenir dans les conditions de l'article 6.2 (droit de rétractation). A défaut le Prestataire conservera les sommes déjà encaissées, au jour de l'annulation, et la totalité du prix des Prestations objet de l'annulation est due par le Client, sans préjudice des pénalités de retard applicables et éventuels dommages et intérêts que pourrait solliciter le Prestataire.

6.2 En application de l'article L.221-18 du Code de la Consommation le Client (hors professionnels visés à l'article 7) dispose à compter de la validation de sa commande, conformément à l'article 3.1.2, d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Les Prestation(s) ne peuvent donc recevoir de commencement d'exécution, avant l'arrivée du terme de ce délai sans l'accord du Client.

En application l'article L.221-5 du Code de la Consommation, si le Client souhaite que l'exécution d'une Prestation commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L.221-18, le Prestataire doit recueillir la demande expresse du Client, sur papier ou sur support durable.

Le Client est informé que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Le Client notifie sa décision de rétractation par envoi d'un courrier recommandé ou d'un mail aux coordonnées visés à l'article 1.2 et le cas échéant via le formulaire accessible sur le Site. En cas de rétractation, le Prestataire rembourse au Client dans les 14 (quatorze) jours, suivant la date à laquelle il a reçu notification de sa rétractation, toutes les sommes qu'il a perçues de celui-ci au titre des Prestation(s) objet de l'annulation.

Ce remboursement intervient selon le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client, sauf accord exprès du Client. Le Client, en cas de rétractation d'un contrat de prestation de services, dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation est tenu au paiement des frais calculés selon les modalités fixées à l'article L.221-25.

6.3 Le Prestataire peut suspendre et/ou résilier la réalisation de tout ou partie des Prestation(s) en cas de force majeure.

En cas de défaut d'exécution suffisamment grave par l'une des parties de ses obligations (type défaut et/ou retard de paiement par le Client d'une Prestation), la partie qui subit l'inexécution peut suspendre l'exécution de ses obligations et/ou opter pour la résiliation.

Toute suspension de Prestation(s) et/ou résiliation intervient après mise en demeure par courrier restée infructueuse dans le délai tel qu'indiqué dans ledit courrier.

*6.4 Le Client ne peut opposer un éventuel retard ou manquement imputables aux entrepreneurs, prestataires et/ou fournisseurs intervenant sur le projet pour justifier un refus de paiement du prix (incluant les acomptes) d'une Prestation.*

Le Client, une fois la Prestation terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au Client, ne peut pas opposer à ASDesign des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des Prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de ASDesign, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du Client.

#### Article 7 – Dispositions spécifiques (clients professionnels uniquement)

7.1 Le Client professionnel au sens du Code de la Consommation bénéficie, sous réserve de l'article 7.2, des présentes Conditions Générales à l'exception du droit de rétractation visé à l'article 6.2 (hors cas visés par l'article L.221-3 du Code de la consommation) et de l'article 10.2.

7.2 Le Prestataire précise n'avoir instauré aucun rabais, remise, réduction ou ristournes au profit des Clients professionnels.

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre de plein droit l'exécution des Prestation(s).

En outre, tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de plein droit de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, et à l'obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement (avec un supplément si ledit recouvrement occasionne des frais supplémentaires).



Architecture d'intérieur  
Paris

L'art de cultiver la différence, non l'indifférence  
votre projet livré clé-en-main

## Article 8 – Informatique et liberté

Dispositions et obligations réglementaires.

La dématérialisation permet des gains mutuels pour les entreprises, les particuliers et les administrations : réduction des coûts (impression et envoi postal), diminution de l'empreinte carbone, suppression des manipulations de documents « papier », diminution des temps de traitement, garantie de remise des documents, fluidité des échanges. La démarche de dématérialisation peut aussi constituer un avantage concurrentiel (clause de dématérialisation de plus en plus présente dans les marchés publics), ainsi qu'un élément de communication à ne pas négliger (exemplarité, image et notoriété) »

CNIL DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À UNE NORME SIMPLIFIÉE NS48 : n°1950935 v.0

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés),

toute personne, dont des données à caractère personnel seraient collectées sur ce site, dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées le concernant. Pour exercer ce droit, vous devez en faire la demande par écrit en vous adressant à :

ASDesign SAS

A l'attention du Service « Communication Relations Publiques »

83, rue Leblanc – 75015 Paris – France

Pour toutes questions sur la protection des données, demande de rectification ou de suppression merci d'adresser un email à : [confidentiel\(arobase\)asdesign-fr\(point\)com](mailto:confidentiel(arobase)asdesign-fr(point)com). Indiquez l'un des 2 motifs de votre requête suivant « demande de rectification de données me concernant ou concernant mon entreprise » ou « demande de suppression de données me concernant ou concernant mon entreprise » dans l'objet de votre email. Joindre obligatoirement la preuve de votre identité et/ou votre responsabilité légale dans le cas d'une entreprise. Dans tous les cas, ASDesign n'est pas responsable d'éventuelles fausses informations, déclarations et données personnelles transmises par un tiers pour usurper l'identité d'un autre tiers. ASDesign se réserve le droit de recourir à la compétence des services légaux et juridiques français et européens à des fins de recherches et d'éventuelles poursuites judiciaires.

## Article 9 – Propriété intellectuelle

La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site Web de ASDesign ou sur tout autre support font l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et sont la propriété de ASDesign [ou de tiers lui ayant consenti un droit d'utilisation]. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou

réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de ASDesign est interdite.

Toute représentation, altération, modification ou reproduction du site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

Le Client autorise ASDesign à réaliser des photos de son intérieur avant et après la réalisation de la Prestation en vue d'utilisation à des fins promotionnelles. ASDesign pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir pour toute la durée légale du droit d'auteur, et sur le territoire du monde.

ASDesign contribue et milite pour la protection de la propriété intellectuelle.

Notre PDG (architecte d'intérieur-designer) est membre associé de l'Alliance Française des Designers – Alliance France Design (AFD)



alliance française des designers

[www.designers-france.com/fiche-2047/anys\\_sedkaoui/?ap=O](http://www.designers-france.com/fiche-2047/anys_sedkaoui/?ap=O)  
[www.alliance-francaise-des-designers.org](http://www.alliance-francaise-des-designers.org)

L'Alliance française des designers – Alliance France Design (AFD) est le 1er syndicat du design pluridisciplinaire et 1er par le nombre de membres, gérants d'entreprises, indépendants ou intégrés, pour défendre et promouvoir tous les métiers du design en France et en Europe.

## Article 10 – Droit applicable et litiges

10.1 Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout différend qui pourrait naître entre le Prestataire et le Client relativement à l'exécution d'une Prestation et plus généralement à la validité, l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales et qui n'aurait pu être résolu amiablement sera soumis aux tribunaux compétents conformément au droit commun.

10.2 Le Client consommateur est informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L. 534-7 du Code de la consommation) ou auprès de toutes instances de médiation sectorielles existantes.

ASDesign a également des Conditions générales de vente pour ses prestations d'achat revente de produit, mobilier, accessoires décoratifs (à consulter)